



FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

www.png-consulting.fr

PNG CONSULTING GROUP

— GESTION PRIVÉE —

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès le début de la relation.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

PnG Consulting Gestion Privée : SAS au capital de 7500€

Siège social : 25 rue de Maréchal FOCH, 78000 VERSAILLES --- RCS VERSAILLES 790 082 556

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et est Membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF).

Votre conseiller est enregistré à l'ORIAS sous le numéro 13001969, en qualité de :

- Conseiller en Investissement Financier (CIF)
- Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)
- Courtier en opérations de banque et en service de paiement (COBSP)

L'ORIAS (informations sur www.orias.fr), est le registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance

Votre conseiller est également détenteur de la carte professionnelle de Transactions Immobilières N° CPI 7801 2018 000 023 842 délivrée par la CCI, garantie financière auprès de la SOCAF, RC PRO auprès de la SAA N° 105708080

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Pour les activités inscrites auprès de l'ORIAS, les couvertures sont souscrites auprès de ZURICH (N° 7400026945)

Les attestations de l'ensemble des couvertures sont disponibles sur simple demande

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

PARTENAIRES ET PRINCIPAUX FOURNISSEURS

Compagnies d'assurances : April, AXA Thema, Swiss Life, Aprep, Generali Patrimoine, Groupe Le Conservateur...

Banques : Crédit Foncier, Crédit Agricole, Banque Populaire ...

Promoteurs Immobiliers : Groupe Pichet, Greencity, Groupe CIR, François 1^{er} Finance, Icade, Cogedim, Cerenicimo ...

Remarque : Les noms des autres partenaires avec lesquels votre conseiller a un accord, seront communiqués sur simple demande. Aucun partenaire ou compagnie ne détient de part du capital du cabinet

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produits, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 80% * de ceux-ci.

Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

Le montant horaire des honoraires est de 250€ HT/h, il peut varier selon la complexité de la mission et sera précisé sur la lettre de mission.

*Remarque : * Représente ici la rémunération maximale en taux, perçu par un conseiller/intermédiaire de la part d'un partenaire et sur un client*

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier :
PNG CONSULTING Gestion Privée
25 RUE DU MARECHAL FOCH
78000 VERSAILLES

Par téléphone :
01 30 84 99 79

Par mail :
contact@png-consulting.fr

Adresse du Médiateur de l'Anacofi :
Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

Adresse du Médiateur de l'AMF :
Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75 082 Paris cedex 02

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

DATE ET SIGNATURE

Le client
Date : _____
Signature : _____

Le conseiller
Date : _____
Signature : _____